



Document communal sur les
risques majeurs

D.I.C.R.I.M



DOCUMENT A
CONSERVER

PREAMBULE

Cet ouvrage en diffusion communale est essentiellement destiné à répondre aux questions pratiques et concrètes que pourront se poser les personnes menacées par un risque majeur : que faire ou ne pas faire en certains cas, précautions à prendre, à qui s'adresser, comment se protéger.

Ce n'est donc pas un traité magistral sur les causes des intempéries, savoir comment elles se produisent, les facteurs qui les déclenchent et les agravent. Il explique, par contre, leurs suites et leurs conséquences pour faire prendre conscience des dangers qu'elles représentent.

Le contenu de ce petit document est donc volontairement concret et présenté de la manière la plus pédagogique possible.

Il va à l'essentiel pour ne pas disperser l'attention du lecteur et faciliter ses recherches en cas de nécessité.

SOMMAIRE

- Les inondations
- les intempéries
- transport de matières dangereuses
- Le risque sismique

| | |
|--------------------------|------|
| Introduction | p 4 |
| Les cartes des risques | p 5 |
| Les inondations | p 7 |
| Les intempéries | p 9 |
| Les matières dangereuses | p 10 |
| Le risque sismique | p 12 |
| Où s'informer ? | p 13 |
| Pictogrammes et symboles | p 14 |

INTRODUCTION

L'information préventive

C'est d'abord reconnaître l'éventualité d'un danger. C'est aussi connaître le danger lui-même et savoir s'en défendre du mieux possible. Livrée auprès de tous les citoyens, elle les prépare à un comportement responsable au moment de la survenance du danger.

Elle a été instaurée en France par l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987 : « *le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger* ».

Le risque majeur

Nous le connaissons tous; c'est une catastrophe dont les deux caractéristiques principales sont :

- **sa gravité**, si lourde à supporter pour les populations, voir les Etats
- **Sa fréquence**, si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa venue.

Le risque majeur est la confrontation entre un événement potentiellement dangereux appelé « aléa » (inondation, séisme...) appliqué à une zone présentant des enjeux humains, économiques ou environnementaux.

Le risque est donc qualifié de « majeur » lorsque l'ampleur de l'aléa et la vulnérabilité du site sont importantes. Les risques majeurs auxquels nous pouvons être exposés sont :

- de type naturel (feu, inondation, mouvement de terrain, tempête, cyclone, séisme..)
- De type technologique (industriel et nucléaire, transport de matières dangereuses..)

Dans le département du **Calvados**, en fonction des éléments connus à ce jour, les risques majeurs auxquels sont soumis les populations sont :

- pour le risque naturel : les tempêtes, les inondations, les mouvements de terrain et les séismes (tremblements de terre)
- Pour le risque technologique : le risque de transport de Matières dangereuses et radioactives, le risque industriel.

Dans la commune de ROTS

Trois types de risque ont été recensés par la Préfecture :

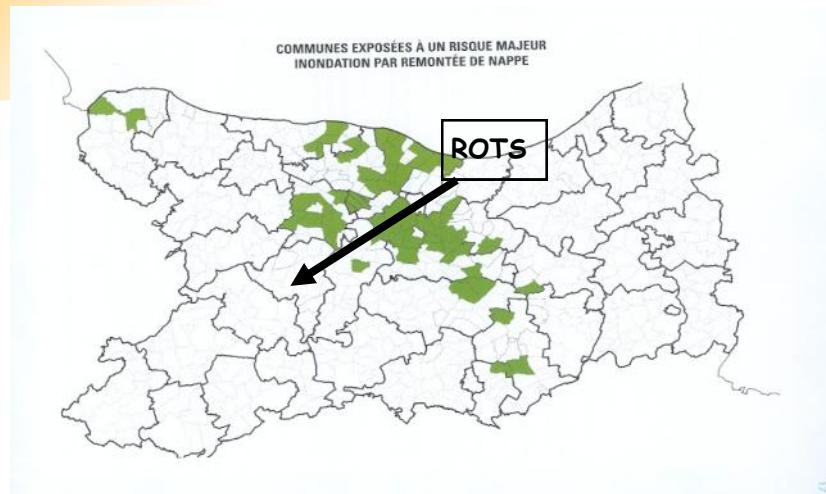
- **inondation**
- **Transport de matières dangereuses**
- **Séisme**

auquel nous avons ajouté le risque « **intempéries** » et plus particulièrement les consignes à suivre en cas de tempête

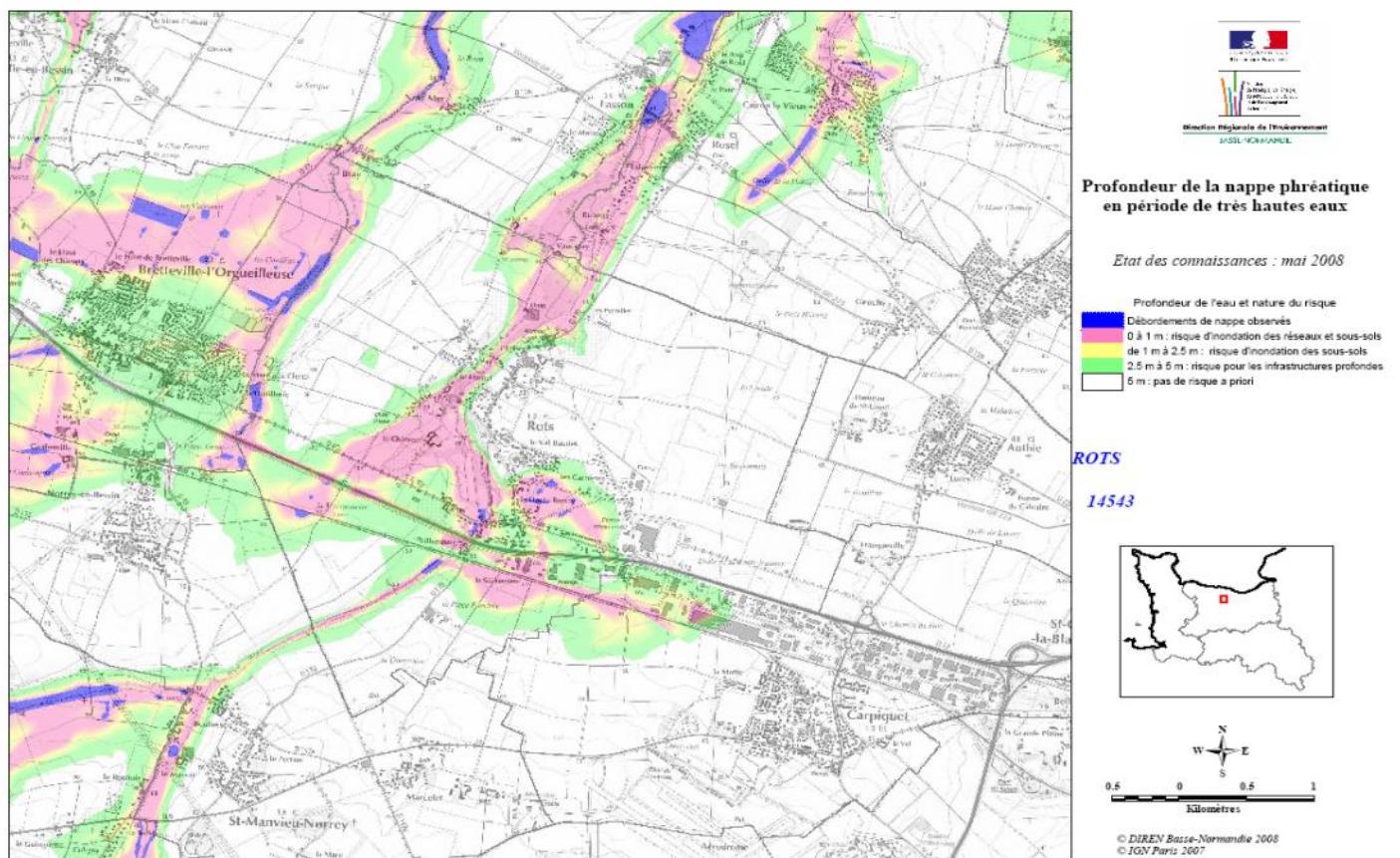
DOCUMENT À CONSERVER

LES CARTES DES PRINCIPAUX RISQUES RECENCS PAR LA PREFECTURE DU CALVADOS

Le risque inondation « par remontée de nappe phréatique »



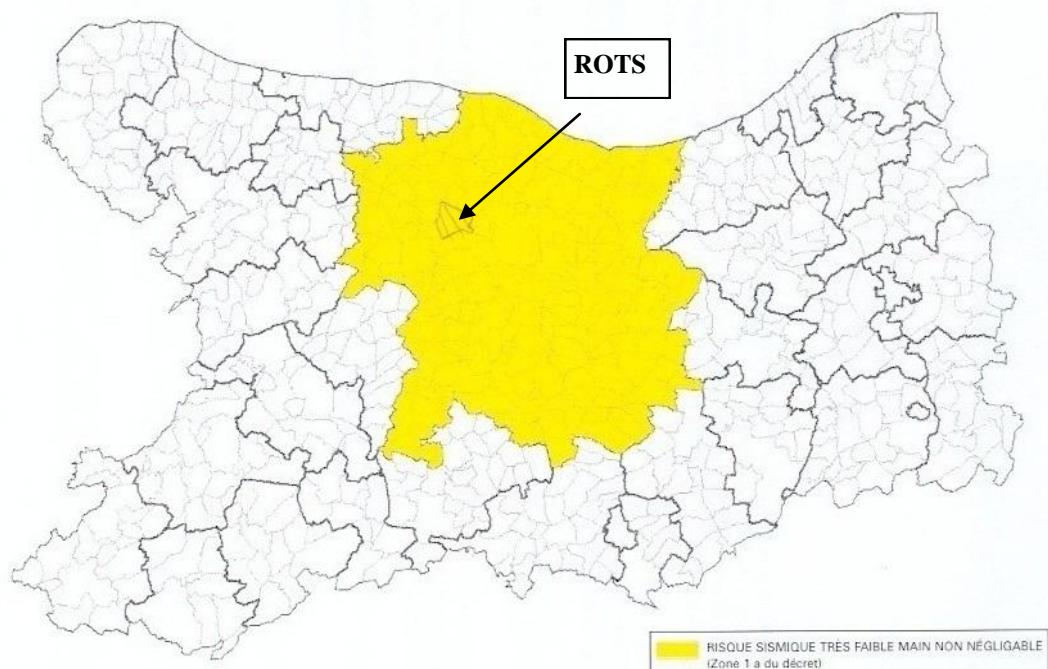
Zones inondables recensées dans la commune de ROTS (source ministère de l'écologie)



LES CARTES DES PRINCIPAUX RISQUES
RECENCS PAR LA PREFECTURE DU CALVADOS

Le risque sismique

COMMUNES EXPOSÉES À UN RISQUE MAJEUR SÉISME
(d'après le zonage sismique français)
(décret n° 91-461 du 14 mai 1991)



LE RISQUE INONDATION

Qu'est ce qu'une inondation ?

C'est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Elle peut provenir de plusieurs aléas :

- un débordement de cours d'eau suite à une augmentation de son débit provoquée par des pluies importantes
- Un débordement de nappes phréatiques
- Un ruissellement en secteur urbain

Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'aléa (la submersion) et l'enjeu (la présence humaine, les constructions, les équipements, activités...)

Le risque « inondation » à ROTHS

Les territoires des plaines du bessin et de Caen sont sensibles aux inondations par remontées de nappes.

Définition : l'immense majorité des nappes d'eau sont contenues dans des roches que l'on appelle des aquifères. Ceux-ci sont formés le plus souvent de sable, de graviers, de grès, de calcaire. L'eau occupe les interstices de ces roches (c'est dire les espaces qui séparent les grains ou fissures qui s'y sont développées).

La nappe la plus proche du sol, alimentée par l'infiltration de la pluie, s'appelle « nappe phréatique ». Dans certaines conditions, une élévation exceptionnelle du niveau de cette nappe entraîne un type particulier d'inondation : inondation par remontée de nappe.

Ces phénomènes sont difficiles à prévoir, ils ne sont généralement pas délimités précisément sur une carte.

Les mesures prises

Au niveau de l'urbanisme : le Plan d'Occupation des Sols interdit toute construction avec sous sol dans les zones répertoriées « à risque ».

Des mesures ont été prises pour essayer de dévier l'eau vers la Mue (cours d'eau qui traverse la commune).

Un entretien régulier des berges est demandé à la communauté de communes « Entre Thue et Mue », a qui a été confiée la compétence d'entretien des cours d'eau.

RECOMMANDATIONS

Informations préventives• DIREN :

Le site DIREN de Basse Normandie met à disposition du public des informations concernant les zones inondables (www.basse-normandie.ecologie.gouv.fr)

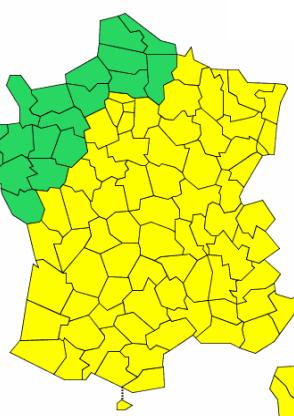
• Météo France :

Consulter la carte vigilance de météo France sur le site :
www.meteo.fr

Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- Une vigilance absolue s'impose des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- Soyez très vigilant, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.



Cliquez sur la carte pour lire les bulletins régionaux

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

Copyright Météo-France

Consignes à respecter pendant les inondations :

Mettez vous à l'abri et si possible montez à l'étage



Ecoutez la radio :

France bleu basse normandie (caen 102.6)
RFM normandie (89.4)

Europe 2 (caen et falaise 96.8)
radio nostalgie (106.4)

3- Suivez les consignes

Coupez le gaz et l'électricité



n'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

N'allez pas à pied dans les zones inondées, vous irez au devant du danger
Ne consommez pas l'eau du robinet sans l'avis des services compétents

Après l'inondation :

Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation

Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche

Chauffez dès que possible

Prenez des photos, évaluez les dommages, leur nature, valeur

LE RISQUE INTEMPERIES (TEMPÈTE)

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique. Cette confrontation engendre un gradient de pression très élevé, à l'origine de vents violents accompagnés le plus souvent de précipitations intenses (pluie, grêle...)

On parle de tempête à terre pour des vents moyens supérieurs à 89 km/heure (force 10)

Que faire en cas de tempête ?

AVANT

↳ Prévoir les gestes essentiels :

- rentrer les objets susceptibles d'être emportés
- mettre à l'abri les bêtes et le matériel
- gagner un abri en dur
- fermer portes et fenêtres
- annuler les sorties en rivière
- arrêter les chantiers et rassembler le personnel
- mettre les grues en girouette

PENDANT

- s'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités
- maîtriser ses comportements : se déplacer le moins possible

APRÈS

↳ Evaluer les dangers :

- fils électriques et téléphoniques coupés par la tempête
- objets prêts à tomber (cheminées, tôles, planches, arbres, antennes...)

↳ Agir :

- réparer sommairement ce qui peut l'être (toiture notamment)
- couper branches et arbres menaçant de s'abattre

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Qu'est ce que le risque de transport de matière dangereuse (TMD) ?

C'est le risque lié au transport de matières potentiellement nocives et réactivement dangereuses.

Il se produit lors d'un accident de transport :

En surface :

- route
- autoroute
- voie ferrée

En sous sol :

- canalisations
- gazoduc
- oléoduc

Aux conséquences propres à l'accident lui- même (dommages matériels et/ou corporels) peuvent s'ajouter des effets propres à la nature du produit transporté :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - inflammabilité - toxicité | <ul style="list-style-type: none"> - instabilité - radioactivité |
|--|--|

Les risques encourus :

- * l'explosion :
 - occasionnée par un choc avec étincelles
 - propre au mélange éventuel de produits
 - production d'une onde de choc avec dégâts physiques et matériels
- * l'incendie :
 - occasionnée par un choc avec étincelles
 - résultant d'un échauffement
- * dispersion :
 - dans l'air lorsque le produit est volatil
 - dans l'eau
 - sur les sols (avec ou sans infiltration)

Les dommages éventuels :

- * pollution de l'atmosphère
- * pollution de la faune, flore, sols, eaux
- * atteintes physiques par inhalation / contact avec la peau / brûlures
- * destructions matérielles dans un rayon plus ou moins grand par incendie ou souffle d'explosion

Les risques dans la commune :

- * risques dûs essentiellement au réseau routier avec la proximité de la RN13 ainsi qu'au réseau ferroviaire avec le passage sur la commune de la ligne Paris / Cherbourg
- * peuvent également se produire en tous points de la commune desservis par le gaz

RECOMMANDATIONS

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT DÛ A UN TRANSPORT DE MATERIES DANGEREUSES

Si vous êtes témoin de l'accident :

Donnez l'alerte :

Pompiers : 18

Police : 17

SAMU : 15

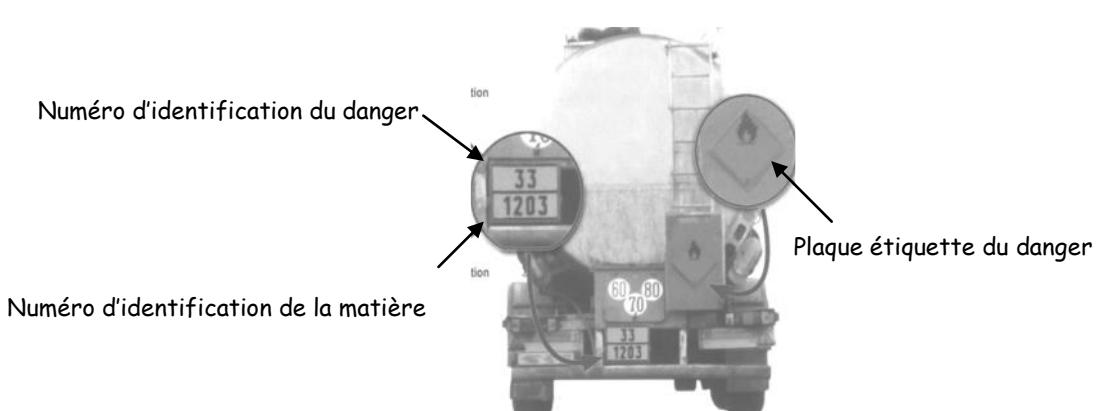
- Indiquez le lieu exact, le mode de transport, le nombre de victimes, le numéro du produit, le code de danger, la nature du produit
- Eloignez vous du site sans rester sous le vent
- Ne déplacez pas les victimes, sauf incendie
- Si un nuage toxique se dirige vers vous, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent, mettez vous à l'abri dans un bâtiment, lavez vous les mains et changez de vêtements si possible

Dès que vous êtes prévenu d'un accident (sirène, téléphone, passage d'un message dans la commune....)

- Enfermez vous dans un bâtiment et fermez les portes, fenêtres, aérations et soupiraux
- Stoppez le chauffage, la ventilation et la climatisation
- Ne téléphonez pas ! (sauf urgence absolue) libérez les lignes pour les secours
- Ne fumez pas
- Ecoutez la radio pour connaître les consignes
- Soyez prêts à évacuer les lieux seulement à la demande des autorités
- n'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occuperont d'eux

A la fin de l'alerte :

- Aérez le local dans lequel vous vous êtes réfugié
- Présentez vous chez un médecin en cas d'irritation
- Changez de vêtements si possible
- Respectez les consignes données par les services de secours
- Faites l'inventaire des dommages et préparez les dossiers d'assurance.



LE RISQUE SISMIQUE

Qu'est ce que le risque sismique ?

Un séisme ou tremblement de terre provient de la fracturation des roches en profondeur et se traduit en surface par des vibrations au sol. Cette fracturation est due à l'accumulation d'une grande quantité d'énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint. Les dégâts observés en surface sont fonction de l'amplitude, de la fréquence et de la durée des vibrations.

Le séisme se caractérise par :

- Son foyer (hypocentre) : région de la faille où se produit la rupture et d'où partent les ondes sismiques
- Son épicentre : point de la surface terrestre, à la verticale du foyer, où l'intensité du séisme est la plus importante
- Sa magnitude : mesure de l'énergie libérée par le séisme. Elle est fonction de la longueur de la faille. Elle est mesurée par les sismographes (échelle de RICHTER qui compte 9 degrés). Un séisme est caractérisé par une seule magnitude quel que soit le lieu
- Son intensité : mesure des effets, en termes de dommages en un lieu donné (échelle MSK qui compte 12 degrés). Pour un séisme de magnitude donnée, elle est maximale à l'aplomb de la faille et décroît avec la distance. Elle est d'autant plus importante que le foyer est plus superficiel
- La fréquence et la durée des vibrations : engendrées par l'énergie libérée, elles ont une incidence fondamentale sur les effets de surface
- Le type de faille : fracture ou zone de rupture dans la roche le long de laquelle deux blocs se déplacent, l'un par rapport à l'autre, selon des plans verticaux ou inclinés.

Les risques dans le département :

Compte tenu des événements passés (une trentaine de secousses d'une magnitude supérieure à 2 ont été enregistrées entre 1980 et 2003, la plus élevée étant de 4.3), le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique a classé une partie des communes de l'arrondissement de Caen (dont ROTS) en zone 1a, zone de sismicité très faible mais non négligeable. Ainsi, la loi du 30 juillet 2003 fait désormais obligation aux vendeurs et bailleurs de biens immobiliers situés dans les zones de sismicité d'informer les acquéreurs et les locataires de l'existence du risque

Recommandations face à un séisme :

Pendant les secousses :

Si vous êtes à l'intérieur

- ↳ Mettez vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez vous des fenêtres
- ↳ Écoutez la radio

Si vous êtes à l'extérieur

- ↳ Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer
- ↳ Eloignez vous des bâtiments

Après les secousses :

- ↳ Coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité
- ↳ Ne prenez pas les ascenseurs
- ↳ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

OU S'INFORMER ?

PREFECTURE DU CALVADOS

Service interministériel de défense et de protection civile
Rue Saint Laurent
Téléphone : 02.31.30.66.13

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

25 bd du maréchal juin
BP 6238
14066 CAEN CEDEX
Téléphone : 02.31.43.40.00

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE BASSE-NORMANDIE

CITIS - « le pentacle »
Avenue de Tsukaba
14209 HEROUVILLE ST CLAIR
Téléphone : 02.31.46.70.00

SERVICE METEO FRANCE

Prévisions pour le département du calvados :
Téléphone : 0 892 68 02 14
Pour tous départements, villes, mer, montagne..
Téléphone : 32 50

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

10, bd du général vanier
BP n° 517
14035 CAEN CEDEX
Téléphone : 02.31.71.11.00

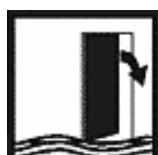
MAIRIE DE ROTS

Place de la mairie
14 980 ROTS
Téléphone : 02.31.26.50.54

CONTACTS UTILES :

| | | |
|------------|----|-------------------------------------|
| Pompiers : | 18 | (ou 112 depuis un téléphone mobile) |
| Police : | 17 | |
| SAMU : | 15 | |

QUELQUES PICTOGRAMMES ET LEURS SIGNIFICATION

Consignes de sécurité :

Fermer les portes



monter à l'étage



Couper le gaz et l'électricité



ne pas téléphoner



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



écouter la radio

Symboles :

Zone inondable



facilement inflammable



nocif



zone sismique



abords d'une unité nucléaire



transport de matières dangereuses

Pictogrammes météorologiques :

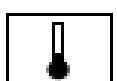
Orages



pluies - inondations



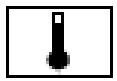
Vent violent



grand froid



Neige - verglas



canicule

NOTES

